Même si ces difficultés persistent, nous continuerons à exercer des pressions sur l'Union soviétique pour qu'elle respecte ses engagements en vertu de l'Acte final d'Helsinki et de prendre d'autres mesures en vue d'améliorer les relations entre l'Est et l'Ouest.

Il est évidemment essentiel de maintenir et d'élargir l'engagement des Canadiens à protéger les droits de la personne partout dans le monde. Je vous inviterais, néanmoins, à contribuer à axer le débat public moins sur les violations des droits de la personne en elles-mêmes et davantage sur ce que nous pouvons réellement faire pour améliorer des situations particulières en matière de droits de la personne. La rhétorique à sa place, mais notre objectif véritable est de trouver des solutions pratiques. J'apprécie l'aide et les conseils que la Fondation a fournis d'une manière très suivie, et j'espère qu'elle continuera de le faire. J'espère que la question recevra encore plus d'attention à la suite de la divulgation du Livre vert.

Permettez-moi de terminer par une assertion. J'ai parlé des difficultés que les gouvernements peuvent avoir à tenir compte des droits de la personne dans la politique étrangère. Ce sont des défis, pas des obstacles. Notre gouvernement place les droits de la personne au premier plan de la politique étrangère canadienne depuis qu'il est au pouvoir.

Nous avons contribué à ramener le Commonwealth à s'intéresser à la situation en Afrique du Sud, nous avons contribué à fixer un échanéancier du Commonwealth pour le démantèlement de l'apartheid, imposant une pression soutenue à l'Afrique du Sud et lui faisant entrevoir la perspective de sanctions diplomatiques et économiques totales.

Nous avons parlé carrément, à divers gouvernements - d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine -, des préoccupation qu'éprouve le Canada devant leur conduite en matière de droit de la personne, et nous leur avons clairement fait sentir que nous pourrions réviser nos relations politiques et commerciales et notre aide au développement.

Et nous avons bien représenté à l'Union soviétique et à ses alliés, lors de pourparlers bilatéraux directs et à des conférences interntionales, qu'elle devra respecter davantage les droits de la personne si elle veut espérer profiter d'une entière coopération avec nous.